

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Ancerville
20 rue de Frémy-55170 Ancerville
Tél : 03 29 75-31-87
Mail : mjancerville@orange.fr

Vide Grenier / Brocante 29 mai 2025
6H00 à 18H00

Fiche d'inscription pour particuliers

Attestation sur l'honneur A remplir et à signer par les exposants particuliers
Joindre une photocopie de la pièce d'identité

Je soussigné(e)..... (nom, prénom),
né(e) le..... à.....
domicilié(e).....
.....
Téléphone :

pièce d'identité :
nature.....CNI.....numéro.....
par.....,

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans
l'année 2025 (année civile) et que les marchandises proposées à la vente sont des
objets personnels et usagés.

..... le

Signature,
.....

***nouveau règlement MJC pour la brocante affiché et consultable à la MJC**
***Nouvelles réglementations pour Brocante/Vide Grenier/Foire (Arrêté du 15 mai 2009).**

Pour les particuliers :
-deux Vide greniers/Brocantes/Foires maximum par année civile,
-que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés
-attestation sur l'honneur obligatoire.

occupera un emplacement de x 2.00€ =
Minimum 5 mètres maximum 15 mètres prix : 2.00€ le mètre

Emplacement gratuit pour 1 voiture

Réglé par chèque ou en espèces (rayer la mention inutile)

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Ancerville
20 rue de Frémy-55170 Ancerville
Tél : 03 29 75-31-87
Mail : mjancerville@orange.fr

Vide Grenier / Brocante 29 mai 2025
6H00 à 18H00

Fiche d'inscription pour particuliers

Attestation sur l'honneur A remplir et à signer par les exposants particuliers
Joindre une photocopie de la pièce d'identité

Je soussigné(e)..... (nom, prénom),
né(e) le..... à.....
domicilié(e).....
.....
Téléphone :

pièce d'identité :
nature.....CNI.....numéro.....
par.....,

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans
l'année 2025 (année civile) et que les marchandises proposées à la vente sont des objets
personnels et usagés.

..... le

Signature,
.....

***nouveau règlement MJC pour la brocante affiché et consultable à la MJC**
***Nouvelles réglementations pour Brocante/Vide Grenier/Foire (Arrêté du 15 mai 2009).**

Pour les particuliers :
-deux Vide greniers/Brocantes/Foires maximum par année civile,
-que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés
-attestation sur l'honneur obligatoire.

occupera un emplacement de x 2.00€ =
Minimum 5 mètres maximum 15 mètres prix : 2.00€ le mètre

Emplacement gratuit pour 1 voiture

Réglé par chèque ou en espèces (rayer la mention inutile)